

**Question 59** : Certaines substances à seuil d'effet ont des effets indésirables sur plusieurs organes. Dès lors qu'il existe une VTR à seuil conçue pour un effet critique et un organe cible, peut-on l'appliquer à l'ensemble des autres organes cibles connus ?

*Réponse :*

Une VTR est spécifique d'un effet critique(\*) sur un organe cible.

Pour pouvoir appliquer cette VTR à un autre organe cible que celui de l'effet critique il faudrait disposer des éléments de toxicologie prouvant que le mécanisme d'action et le seuil d'effet sur les autres organes sont identiques.

D'une façon générale ce n'est pas le cas et cette extrapolation ne peut pas être faite."

(\*) L'effet critique est le premier effet adverse qui survient dans la population d'individus exposés lorsqu'on accroît la dose, et jugé pertinent chez l'homme pour l'élaboration de la VTR. A priori, ce choix permet d'être protecteur vis-à-vis des autres effets observés à condition que la nature des relations dose-effet soit conservée de l'animal à l'homme.

---